

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr

Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : **36 24**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Général : **112**

Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 1^{er} mars 2019 à 20h00

MAIRIE

► La mairie met à disposition un poste informatique, une imprimante et un scanner pour les personnes qui souhaite effectuer leurs démarches administratives en ligne (demande de carte d'identité, passeport, certificat d'immatriculation, permis de conduire...) aux heures d'ouverture de l'accueil.

► Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Une exposition publique sur le PLUi est installée à l'accueil de la mairie, elle présente le projet d'aménagement du territoire communautaire, les grands principes réglementaires et les orientations d'aménagement et de programmation thématiques concernant le patrimoine, le commerce, la trame verte et bleue.

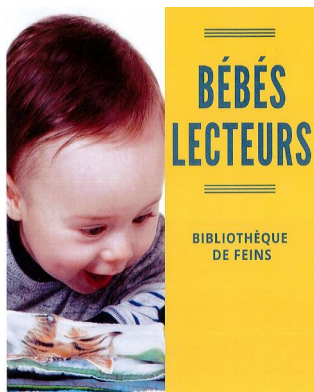


BIBLIOTHÈQUE

BÉBÉS LECTEURS à la Bibliothèque

Lundi 4 mars 2019

à 10h30



Pour les enfants de 0 à 3 ans
accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents

Les lundis suivants : 1^{er} avril, 6 mai et 3 juin

Vous pouvez accéder au catalogue en ligne des livres disponibles dans votre bibliothèque ! *Vous voulez vérifier quels livres vous devez rendre ? C'est possible !*

Pour cela, aller sur le site de la bibliothèque : <https://opac-x-bibliothequefeins.biblix.net/>

Cliquez sur la rubrique « Mon compte » et saisissez votre numéro d'adhérent qui apparaît sur la carte (sans les 0 qui sont devant) et renseignez votre date de naissance (format jjmmaaa), et le tour est joué !

Bientôt les semis !

Venez découvrir la grainothèque

Cette ressource pour vos potagers a été mise en place à l'accueil de la bibliothèque. Chacun peut **déposer, prendre ou échanger** des graines librement et gratuitement.

Quand ?

Aux horaires d'ouverture de la bibliothèque : lundi 14h-17h, Mercredi 15h-18h et samedi 10h-12h.





BASSIN VERSANT ILLE ET ILET

« La 14^{ème} édition de la semaine des alternatives aux pesticides se déroulera du **20 au 30 mars 2019** sur les communes du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet. A cette occasion de nombreuses animations (expositions, ateliers, démonstrations, informations sur les marchés...) vous seront proposées sur une 12^{aine} de communes du bassin versant. Venez participer !

Le programme définitif, pour plus de détails sur les animations, sera disponible début mars sur le site www.feins.fr et/ou www.bvii.fr. N'hésitez pas à joindre les communes participantes ».

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le **21 février**. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

« We Ker, un territoire pour l'emploi »

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes en recherche d'emploi, de formation, d'orientation, d'appui au logement, à la santé et à la mobilité ?

Karen Wahid vous accueille sur le territoire chaque semaine à St Aubin d'Aubigné (au Point Accueil Emploi, place des Halles), à Montreuil-sur-Ille (à la mairie) et une semaine sur deux à Sens de Bretagne (à la mairie).

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la conseillère au 07 60 84 44 16 ou via les PAE de St Aubin d'Aubigné 02 99 55 42 42 ou de Cap Malo 02 23 22 21 83

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2018

Le vingt et un décembre deux mille dix huit, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christèle. Mme LE BOHEC Inès

Secrétaire de séance : Mme Pia BOYER

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2018.

Point complémentaire : Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

I – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur les parcelles A 2 083 et A 2 073 située «Les Préteaux Le Grand», propriété de la SADIV. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

II – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 779 située «Clos Riaux du Bourg», propriété de la SCI BEAUDOIN. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle citée ci-dessus.

III – SUBVENTIONS : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les nouveaux critères d'attribution de subventions pour les associations, les écoles, collèges, lycées, organismes de formation professionnelle, associations caritatives...

ASSOCIATIONS FINESIENNES : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes ;

ASSOCIATIONS HORS FEINS : pas de subventions sauf exception U S Montreuil Feins Saint-Médard sur Ille et Bien Vivre : fournir le bilan financier de l'année N-1 et état des comptes (certaines associations augmentent les cotisations des adhérents hors de leur commune) .

ÉCOLES PRIMAIRES (publiques et privées hors commune) : pas de subventions.

COLLÈGES, LYCÉES (publics et privés) : pas de subventions.

ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE : subvention au nombre d'enfants de la commune dans l'établissement.

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

ASSOCIATIONS CARITATIVES : rotation tous les ans en fonction des demandes.

Maintien du montant des subventions au même niveau que 2017,

Il faut rappeler que pour toutes demandes de subventions, les associations et tous organismes devront joindre un dossier complet :

- le bilan financier de l'année N-1, et l'état des comptes de l'année N
- la demande de subvention (cerfa N° 12156*05), téléchargeable sur www.service-public.fr,
- le Relevé d'identité bancaire,

avant le **28 février de l'année N (28 février 2019 pour l'année 2019 etc...)**, afin d'examiner les demandes. Tous les dossiers reçus après la date butoir ne seront pas acceptés.

Lors du paiement des subventions, tous les documents devront être joints au mandatement pour le Trésor Public, sous peine de rejet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les nouveaux critères d'attribution de subventions pour les associations, les écoles, collèges, lycées, organismes de formation professionnelle, associations caritatives...

IV – SDE 35 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Monsieur Jean-Yves HONORÉ présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités 2017 du Syndicat Départemental d'Énergie 35. Il est consultable en mairie.

1 - SDE 35 et ses instances :

Syndicat Mixte composé de communes, d'EPCI et de Rennes Métropole – couvrant l'intégralité de l'Ille et Vilaine, Autorité Organisatrice du service public de Distribution de l'Électricité
9 communes et Bureaux Syndicaux ayant donné lieu à 91 délibérations
8 Réunions de commissions

2 – Réduire les consommations énergétiques

5 000 000 € d'autofinancement consacrés à l'éclairage

298 opérations engagées en 2017

+ 8 % par rapport à 2016

Un programme spécifique de rénovation de 760 points lumineux (1 600 000 €) dans le cadre du TEPCV

Transfert de compétences éclairage public

3 – Améliorer l'efficacité énergétique

Garantir la pérennité du réseau électrique

Programme d'investissement soutenu sur les réseaux électriques pour améliorer ses performances

26 millions d'euros en 2017

Travaux réalisés de manière concertée avec ENEDIS grâce à une programmation pluriannuelle mise en œuvre depuis 2014

Résultat de la politique d'investissement du SDE35 avec une réduction importante du taux de fils nus entre 2011 et 2016

Promouvoir et développer la mobilité électrique ⇒ 89 bornes BEA dès le 1^{er} juillet 2017, 863 abonnés fin 2017, 17 000 charges - 12 Kwh de moyenne , Premier Breizh Electric Tour : 72 équipages 250 km par jour à travers la Bretagne

Développer et soutenir la mobilité gaz ⇒ Organisation des premières rencontres du GNV d'Ille et Vilaine, Obtention de l'appel à projet Bretagne Mobilité Bio GNV : 2 700 000 € d'aides pour favoriser la conversion des poids-lourds au GNV, deux études de stations GNV en cours (Liffré et Noyal sur Vilaine)

4 – Développer les énergies renouvelables

Investir davantage dans le développement des énergies renouvelables

Besoin de créer une SEM pour investir localement dans les énergies renouvelables

Créer un outil industriel commun avec Rennes métropole et le Département d'Ille et Vilaine

5 – Développer la relation aux usagers

6 – Mutualiser les moyens et les expériences

7 – Assurer le contrôle de la concession

8 – Développer des moyens généraux adéquats

V – BVII : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Madame Pia BOYER présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activité 2017 du syndicat du Bassin Versant de l'Ille et l'Illet.

Au niveau du budget 2017, les recettes proviennent des cotisations des communes adhérentes soit 1€/habitant au prorata de la surface de la commune dans le bassin versant et des subventions à hauteur de 70 – 80 % selon les actions de la part de l'agence de l'eau, la Région Bretagne , le Conseil départemental 35 mais aussi la Fédération de pêche (actions milieux aquatiques) et l'Europe (bocage).

Les dépenses proviennent des charges de personnel et les actions menées par le syndicat.

2017 : Une nouvelle organisation territoriale

Au cours de l'année 2017, les réflexions autour d'une nouvelle organisation territoriale pour les Syndicats de Bassins Versants se sont poursuivies. De nombreuses réunions ont eu lieu avec les services de la Préfecture, mais également les EPCI concernés par notre territoire : Rennes Métropole, la communauté de communes de la Bretagne Romantique.

Ainsi au 1^{er} janvier 2018, les EPCI du territoire seront en représentation-substitution des communes au sein du syndicat Mixte du Bassin versant de l'Ille et de l'Illet pour l'ensemble des compétences GEMAPI et « hors » GEMAPI. Ce qui permettra de garder la cohérence des actions jusqu'alors entreprises par le syndicat.

En revanche les discussions sur le périmètre (fusion avec un ou plusieurs syndicats voisins ?) et le mode de mise en œuvre (transfert, délégation...) se poursuivront sur 2018.

En 2017, des travaux ambitieux de restauration morphologique des cours d'eau ont été engagés et la poursuite des actions en faveur de la qualité de l'eau a été menée.

VI – ALSH : BILAN ET CONVENTION

Madame Floriane COUILLET, 3^{ème} Adjoint au Maire indique aux membres du Conseil municipal les nouvelles conditions et modalités d'accueil.

VII – MCE : CONVENTION AVENANT N° 4

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention entre la Maison de la consommation et de l'environnement à Rennes et la collectivité de Feins est établie avec un avenant n° 4 pour l'année 2019 et doit être signée par l'Autorité territoriale dans le cadre de conseils auprès de la gestionnaire - cuisinière du restaurant scolaire. Le coût s'élève à 1 970,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

VIII – BIBLIX SYSTEMES : CONTRAT DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat de maintenance avec la société BIBLIX SYSTEMES arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2019 renouvelable deux fois, soit une durée maximale de trois ans.

Le montant de la maintenance + l'hébergement pour l'année 2019 est fixé à 711,62 € HT soit 853,94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le contrat de maintenance et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX – SALLES DES FÊTES – PRÉSENTATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'avant projet sommaire (APS) de la future salle multifonction avec un chiffrage financier.

Dans le cadre des études de sols pour la construction d'une salle des fêtes, deux devis sont proposés :

- SARL ECR Environnement pour un montant de 1760,00 € hors taxe,
- SARL ARMASOL FIMUREX pour un montant de 2 480,00 € hors taxe. Compte tenu que l'offre de la SARL ECR Environnement est incomplète, Monsieur le Maire propose de retenir la SARL ARMASOL FIMUREX.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de la SARL ARMASOL FIMUREX pour un montant de 2 480,00 € hors taxe.

L'esquisse du projet sera présentée lors des vœux de l'année 2019.

X – CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Vu la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86 – 552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n° 85 – 643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le Code des assurances,

Vu le décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal Décide que :

Article 1 :

La mairie de Feins mandate le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel,

Article 2 :

Les risques à couvrir concernent :

- les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,
- les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Vœux : 12 janvier à 11h00

INSEE

Population recensée en 2018 ⇒ 996 habitants

Ecole Pierre Marie Chollet

Un devis est proposé par le Centre nautique du Domaine de Boulet pour un Cycle Voile 6 séances avec un effectif de 10 pour CM2 au tarif de 660,00 € ou Cycle Voile 6 séances avec un effectif de 28 pour CM1/CM2 au tarif de 1 848,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis pour le Cycle Voile 6 séances avec un effectif de 28 pour CM1/CM2 au tarif de 1 848,00 €.

RADON

Dans le cadre du dépistage de radon à l'école Pierre Marie Chollet, une proposition financière est fournie par la société QUALICONSULT pour un montant de 390,00€ hors taxe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition financière de la société QUALICONSULT pour un montant de 390,00€ hors taxe.

Plan Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Dans le cadre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, la police administrative spéciale de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) consiste à fixer par arrêté la DECI communale, à décider de la mise en place et à arrêter le schéma communal de la DECI, également à faire procéder aux contrôles techniques.

A ce titre, un devis est proposé par M. GUERIN pour un montant de 736,00 € Hors taxe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis pour un montant de 736,00 € Hors taxe et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.

Conseil municipal

Prochaine réunion le 25 janvier 2019 à 20h00.

INFORMATIONS - MANIFESTATIONS

Le Café de la Rigole
Concert
avec la présence d'Alee MOUNI
le vendredi 15 mars

Au relais du Boulet

Salle des Fêtes à Feins

INUTILE COMME LA PLUIE

Soirée

vous proposent une

jeux



Enfants
Adultes

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr

Samedi 9 Fevrier

**Stage & Fest-noz
«Jouer pour
faire danser»**

Animé par Nicolas Rozé



Stage : 9h30 - 17h
Fest-noz : 20h30

Salle communale, LANDAVRAN

Participation : 35€
10 personnes maximum

«Jouer pour faire Danser»,
autour d'un répertoire de musiques
traditionnelles de Haute-Bretagne.

L'objet du stage est de permettre à un
musicien d'apprendre à animer et à
mener la danse en étant attentif aux
besoins des danseurs.

A partir de 20h30, un mini fest-noz
sera animé par les stagiaires.

Pré-requis : accordéon en sol-do
Maîtrise de l'instrument

Musique
au Pays



La Bouëze

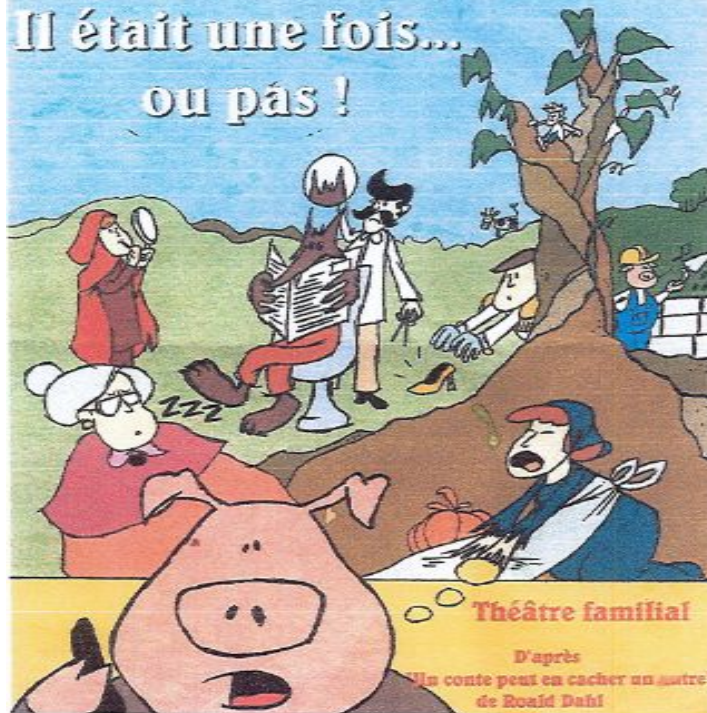
Organisé par l'Ecole de Musique Tutti Crescendo
(en partenariat avec Musique au Pays, La Bouëze et L'Eghere)
Pour tout renseignement : 06 09 69 56 60 / tutti Crescendo@yahoo.fr



L'APE est heureuse de vous inviter
à cette pièce de théâtre
qui se déroulera
le vendredi 8 Février à 20h
à la salle des Fêtes de FEINS
suivi d'un repas participatif
Venez nombreux !

Le 1ème Echo présente

**Il était une fois...
ou pas !**



Théâtre familial

D'après

Un conte peut en cacher un autre
de Roald Dahl

FEINS SALLE DES FÊTES

**VENDREDIS
15-22 MARS
20H30**

**SAMEDIS
16-23 MARS
20H30**

**DIMANCHES
17-24 MARS
14H30**

**JE
T'AIME
A LA
FOLIE**

**Philippe
Poussard**

**Réservations :
06.77.22.16.66**

**TARIF : 5 EUROS
-12 ANS : GRATUIT**

IPNS

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 120

Le P'tit Finésien est consultable sur www.feins.fr